

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-1/06

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Groupement d'Intérêt Public de Roissy Emploi CDG – approbation des modifications de la convention constitutive et du protocole financier.

Par délibération du 26 juin 2009, le Département a décidé de renouveler son adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Emploi Roissy CDG pour une durée de 6 années et a approuvé la convention constitutive régissant cette structure. A la suite de modifications sollicitées par l'Etat, le GIP prévoit d'apporter divers ajustements à cette convention et au règlement intérieur, ainsi qu'au règlement financier qui lui est annexé. Il soumet également aux membres du groupement l'approbation du protocole financier tel que prévu à l'article 9 de la dite convention constitutive.

Les quelques amendements apportés à la convention constitutive, ainsi que le contenu du protocole financier régissant les droits statutaires et contributions des partenaires au financement du groupement doivent recevoir l'approbation du Conseil général.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général en date du 26 juin 2009 portant renouvellement de l'adhésion du Département au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Emploi Roissy Charles de Gaulle,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver les modifications de la convention constitutive du GIP Roissy Emploi CDG, ainsi que le protocole financier tels que définis dans les annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ